

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation	No SD SD-2024-1561
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le Service de l'ingénierie à soumettre la candidature de Ville de Laval au programme Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE afin de garantir la mise à jour de la certification de la Ville dans ce programme	
No dossier(s) interne(s) : 42721 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-04-03 Date CM souhaitée : 2024-04-09		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation	No SD SD-2024-1561									
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 271 212 330"><u>Date</u> 2019-06-04</td> <td data-bbox="261 271 487 330"><u>No résolution</u> CM-20190604-430</td> <td data-bbox="544 271 1429 330"><u>Objet</u> ENGAGEMENT - CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> ATTENDU QUE, par sa résolution numéro CE-2013/3595 du 19 juin 2013, le comité exécutif a adopté le plan de mobilité active;</p> <p>ATTENDU QUE nous devons encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;</p> <p>ATTENDU QUE le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre;</p> <p>ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;</p> <p>ATTENDU QUE la reconnaissance d'une ville pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables aux niveaux économique et touristique;</p> <p>ATTENDU les nombreux investissements de la Ville afin d'améliorer son réseau cyclable;</p> <p>ATTENDU QUE dans le cadre de sa vision stratégique et de son plan de mobilité active, le conseil municipal s'est donné comme objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'augmenter la part modale du vélo sur son territoire; - de développer le réseau cyclable (utilitaire et récréatif); - de créer un comité de responsables des questions vélo pour la Ville; - d'étendre, de relier et d'intégrer son réseau de sentiers vélos récréatifs; <p>ATTENDU QUE la certification VÉLOSYPATHIQUE peut être une valeur ajoutée pour une ville au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés et Les Fleurons du Québec;</p> <p>ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement VÉLOSYPATHIQUE;</p> <p>ATTENDU QUE ce programme de certification VÉLOSYPATHIQUE permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en oeuvre afin de s'améliorer;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'engagement requis dans le cadre du processus de certification collectivité vélosympathique.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-2005)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 1870 212 1929"><u>Date</u> 2016-01-12</td> <td data-bbox="261 1870 422 1929"><u>No résolution</u> CM-2016-49</td> <td data-bbox="544 1870 1380 1929"><u>Objet</u> PROPOSITION ACCEPTÉE - «MOUVEMENT VÉLOSYPATHIQUE»</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> D'adhérer au programme de certification pour les collectivités et les organisations «mouvement vélosympathique».</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 2018 212 2077"><u>Date</u> 2013-06-19</td> <td data-bbox="261 2018 422 2077"><u>No résolution</u> CE-2013-3595</td> <td data-bbox="544 2018 1006 2077"><u>Objet</u> DÉPÔT - PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Que les Services de la vie communautaire, de la culture et des communications, de l'urbanisme, de l'ingénierie, des travaux publics et de police, soient et, par la présente, sont autorisés à poursuivre les actions prévues au «Plan de mobilité active» dans la démarche d'urbanisme durable «Évolucité» selon les responsabilités respectives des services, pour la planification, la participation aux programmes, les études, la conception, la réalisation des travaux, l'entretien et le maintien de la sécurité en fonction des budgets et de la programmation triennale des immobilisations qui seront retenus au cours des prochaines années.</p>			<u>Date</u> 2019-06-04	<u>No résolution</u> CM-20190604-430	<u>Objet</u> ENGAGEMENT - CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE	<u>Date</u> 2016-01-12	<u>No résolution</u> CM-2016-49	<u>Objet</u> PROPOSITION ACCEPTÉE - «MOUVEMENT VÉLOSYPATHIQUE»	<u>Date</u> 2013-06-19	<u>No résolution</u> CE-2013-3595	<u>Objet</u> DÉPÔT - PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE
<u>Date</u> 2019-06-04	<u>No résolution</u> CM-20190604-430	<u>Objet</u> ENGAGEMENT - CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE									
<u>Date</u> 2016-01-12	<u>No résolution</u> CM-2016-49	<u>Objet</u> PROPOSITION ACCEPTÉE - «MOUVEMENT VÉLOSYPATHIQUE»									
<u>Date</u> 2013-06-19	<u>No résolution</u> CE-2013-3595	<u>Objet</u> DÉPÔT - PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE									

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation	No SD SD-2024-1561
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En 2019, la Ville de Laval a obtenu la certification de niveau bronze du programme VÉLOSYMPATHIQUE de Vélo Québec grâce aux efforts du comité instauré par le Service de l'ingénierie en 2017. Cependant, cette certification qui expire en 2024 nécessite une mise à jour par le dépôt d'une nouvelle demande d'accréditation en avril 2024. Pour ce faire, le comité VÉLOSYMPATHIQUE doit être relancé pour procéder à une mise à jour du répertoire d'actions en faveur de la pratique du vélo sur le territoire de Lavallois.</p> <p>Afin de garantir la mise à jour de la certification de la Ville, à la suite des initiatives en faveur de la mobilité active depuis 2019, le Service de l'ingénierie doit soumettre la candidature de Laval au programme Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE pour la ronde du printemps 2024. La date limite de dépôt des candidatures étant le 19 avril 2024. La Ville doit donc fournir une résolution d'engagement avec sa candidature, conformément aux critères du programme.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>Les résolutions d'engagement du Comité exécutif et du Conseil municipal sont requises pour l'admissibilité de la candidature de la Ville au programme VÉLOSYMPATHIQUE - Certification du printemps 2024.</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation	No SD SD-2024-1561
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CE-2013/3595 du 19 juin 2013, le comité exécutif a adopté le plan de mobilité active;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval évolue dans le processus VÉLOSYMPATHIQUE depuis 2016 et a obtenu une mention honorable en 2016 et une Certification de niveau bronze en 2019 à la suite de sa résolution CM-20190604-430;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval travaille à bonifier ses actions en faveur du vélo à l'aide du rapport de rétroaction VÉLOSYMPATHIQUE accompagnant la certification bronze de 2019;</p> <p>ATTENDU QUE nous devons encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;</p> <p>ATTENDU QUE le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre générés sur le territoire de la ville de Laval;</p> <p>ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;</p> <p>ATTENDU QUE la reconnaissance d'une ville pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables aux niveaux économique et touristique;</p> <p>ATTENDU les nombreux investissements de la Ville afin d'améliorer son réseau cyclable;</p> <p>ATTENDU QUE, dans le cadre de sa vision stratégique et de son plan de mobilité active, le conseil municipal s'est donné comme objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none">d'augmenter la part modale du vélo sur son territoire;de développer le réseau cyclable (utilitaire et récréatif);de créer un comité de responsables des questions vélo pour la Ville;d'étendre, de relier et d'intégrer son réseau de sentiers vélos récréatifs; <p>ATTENDU QUE la certification VÉLOSYMPATHIQUE peut être une valeur ajoutée pour une ville au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés et Les Fleurons du Québec;</p> <p>ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement VÉLOSYMPATHIQUE;</p> <p>ATTENDU QUE ce programme de certification VÉLOSYMPATHIQUE permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en oeuvre afin de s'améliorer;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'engagement de la Ville requis dans le cadre du processus de certification collectivité VÉLOSYMPATHIQUE;</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à soumettre la candidature de Ville de Laval au programme Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE.</p>		